Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

- Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20,

- Vu l'arrêté du 8 octobre 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),

- Vu l'arrêté du 8 octobre 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés (CAER-CAPES),

- Vu l'arrêté du 19 novembre 2020 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPES et des CAER-CAPES ouverts au titre de la session 2021,

- Vu l'arrêté du 26 novembre 2020 nommant le jury du concours interne du CAPES et du CAER-CAPES, section sciences de la vie et de la Terre à la session 2021,

- Vu les propositions du président du jury,

ARRETE

Article 1 : Sont nommés pour l'épreuve d'admission du concours susvisé :

Membres du jury

Mme Isabelle DIGARD Professeure agrégée	Académie de VERSAILLES
M. Stanislas DOREY Professeur agrégé	Académie de VERSAILLES
M. Renald ESTAVOYER Professeur agrégé	Académie de CRETEIL

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 12 avril 2021

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse
et des sports, et par délégation
La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU